

## La Gouvernance Associative et les Composantes de l'UDAF

- ❖ La finalité de chacune des quatre missions confiées par le législateur à l'UNAF et aux UDAF reste la défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles. Elles se déclinent à deux niveaux : **L'Action Familiale / Développement Associatif** et **La Gestion de Services d'Intérêt Familial**.
- ❖ L'UDAF est un réseau en évolution permanente. **3 types de mouvements** composent l'UDAF :

**Mouvements à recrutement général** regroupent les associations familiales auxquelles toutes les familles peuvent adhérer. Ces associations s'occupent de toutes les thématiques en lien avec les familles.

**Mouvements à recrutement spécifique** composés d'associations familiales regroupant les familles sur une thématique familiale spécifique (l'adoption, le handicap, l'aide à domicile pour les familles...).

**Mouvements indépendants ou non fédérés** rassemblent les associations familiales non rattachées, et de ce fait, à caractère indépendant. Ces entités interviennent le plus souvent au niveau local et abordent les thématiques relatives à la famille.

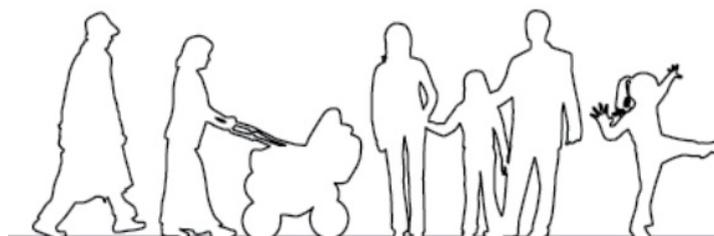
### Nous contacter

10 rue Haute des  
Tanneurs  
CS 71015  
80010 Amiens Cedex 1

Tél : 03 22 82 09 05

Fax : 03 22 82 09 01

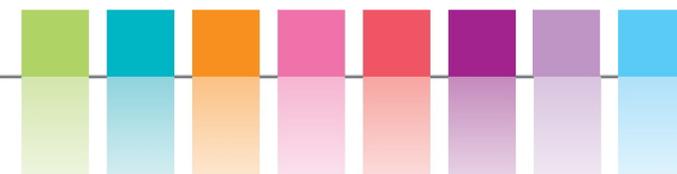
Site : [www.udaf80.fr](http://www.udaf80.fr)



# PROJET ASSOCIATIF 2014 – 2019

Union Départementale des  
Associations Familiales  
de la Somme

Au Service des Familles



## Les Missions

L'Union Nationale et les Unions Départementales des Associations Familiales sont habilitées, sans préjudice des droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts, à :

- ❖ **Donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial** et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- ❖ **Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics** l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département, la Commune ;
- ❖ **Gérer des services publics d'intérêt familial** à la demande des pouvoirs publics ;
- ❖ **Exercer devant toutes les juridictions** sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de celui prévu à l'article L. 421-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris pour les infractions prévues par l'article 227-24 du code pénal.

## Plan d'Action

### Représenter les familles

- ❖ Définir **les priorités de représentation** ;
- ❖ Porter la parole des familles auprès des pouvoirs publics ;
- ❖ Proposer un **guide de la représentation** ;
- ❖ **Former à la représentation et à la défense de la politique familiale.**

### Faire connaître et valoriser l'UDAF

- ❖ **Constituer un groupe** d'ambassadeurs pour présenter l'UDAF ;
- ❖ **Créer des supports d'information** : lettre de l'UDAF 80, dossiers thématiques, documents synthétiques, ..., pour présenter les activités marquantes de l'UDAF ;
- ❖ **Renforcer et élargir** les liens du réseau ;
- ❖ **Communiquer** sur les actions auprès des pouvoirs publics et des médias ;
- ❖ **Organiser un carrefour associatif** : renforcer les interactions entre les associations pour mieux se connaître grâce à **la création de fiches d'identité de chaque association.**

## Renforcer le lien avec les services gérés

- ❖ **Informers les services** sur la politique familiale ;
- ❖ **Partager les savoir-faire** des administrateurs et des services pour un enrichissement mutuel dans l'intérêt des familles (Commission des services sociaux, séminaires, portes ouvertes, ...).

## Positionner l'UDAF comme acteur incontournable

- ❖ **Dynamiser la Conférence des Mouvements** en abordant des questions fédératrices ou d'actualité pour être force de propositions ;
- ❖ **Impulser une Conférence Départementale des Familles** associant réseaux, pouvoirs publics, partenaires associatifs et institutionnels ;
- ❖ **Sensibiliser les élus** afin d'être consultés pour les questions familiales ;
- ❖ **Valoriser** :
  - **L'Observatoire de la Famille** et le faire reconnaître comme source de données pour enrichir la réflexion des pouvoirs publics.
  - **Les données statistiques de la population suivie** : en faire un outil pour l'élaboration et le suivi des schémas départementaux.